

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[15 juin 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Chamolle](#)

Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur la levée de l'hypothèque dont est grevée la propriété de madame veuve Pierre. Godin autorise Chamolle à utiliser la somme de 1 500 F si la vente n'est pas conclue. Il lui demande de bien vérifier le matériel de sondage à sa réception pour lui indiquer les pièces qui lui feraient défaut et qu'il faudrait fabriquer à Guise. Godin fait des observations sur les opérations de sondage. Sur l'usage de la pompe expédiée. Godin sollicite la copie des écritures comptables. Il veut savoir ce qui a été fait à propos des terrains de l'État situé à la Vigne André et sur la régularisation de l'acte de vente par le receveur d'enregistrement de Corbigny ; Godin suggère d'aller faire directement signer aux propriétaires riverains une déclaration de renonciation à l'acquisition. Le post-scriptum concerne la levée de l'hypothèque du terrain de la veuve Pierre par Regnault, notaire à Corbigny.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées

- [Hérisson \[monsieur\]](#)
- [Pierre \[madame\]](#)
- [Regnault \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Clamecy \(Nièvre\)](#)
- [Corbigny \(Nièvre\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation4 p. (242r, 243r, 244v, 245r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Vernilles le 17 Mars 1847

Monsieur l'abbé

Je vous fait demander si M^{me} Pierre si elle est en mesure de donner main-levée des hypothèques qui existent sur ~~la~~ ^{sa} propriété. Vous me ferez immédiatement part de sa réponse. Et si elle ne peut le faire, j'aurais très nécessité la promesse de vente qu'elle a souscrite entre les mains de M. Thérissan, avoué à Colmar, que je chargerai de régulariser cette affaire.

Vous pouvez disposer de la somme de quinze cent francs que je vous ai envoyée, si M^{me} Pierre n'est pas en mesure de terminer avec moi.

Vous aurez reçu l'appareil de sondage au moment où cette lettre vous arrivera. Vérifiez-le bien en détail afin de me signaler ce qui peut vous manquer,

— Donnez-moi les dimensions exactes qui vous sont nécessaires pour ces objets ; je les ferai faire aussitôt à Paris afin d'aller plus vite.

— Vous me dites que vous allez faire établir la charpente du puits, comme je vous l'ai indiqué, c'est-à-dire que le plancher serait à environ 4^m de profondeur. Ne perdez pas de vue que les indications que je vous donne ne sont pas absolues, et qu'il vous reste à prévoir les inconvénients qui peuvent se présenter pour l'avenir. Ainsi, sur ce point, je pense que si votre sondage n'est pas fini pour l'hiver prochain, le plancher à 4^m de profondeur sera submergé ; il faut donc que votre chéme soit conçue de façon à pouvoir élever votre plancher de sondage.

— Vous devez avoir reçu la pompe qui vous est envoyée, elle doit vous servir pour abreuver les chevaux, mais il ne faut pas la considérer comme une pompe d'épuisement. En ce qui il y

a de mieux à faire sur le sujet de l'aveu, c'est
d'écrire d'avoir à s'en occuper, et de ne
s'arrêter par conséquent assez haut pour
s'en être pas gênés.

— J'espère que votre prochaine lettre me
donnera la copie de vos écritures.

J'ai commencé à trouver M. Boussard
un peu en retard à ce sujet à mon
égard.

— J'aimerais bien savoir aussi ce qui a
été fait au sujet des terrains des environs
de La Vigne Cendré?

— J'ai craint bien que le receveur d'enregistre-
ment de Corbigny ne se soit trompé en me
disant qu'il ne fallait plus que 8 jours pour
réaliser l'acte de vente. Pour qu'il en fut ainsi,
il faudrait que les propriétaires riverains aient
déclaré par écrit qu'ils se refusent à acquiescer
à la propriété. J'ai pas connaissance que
cela ait été fait jusqu'à ce jour. Tous pourriez
vous en informer et si cela n'est pas fait le
moyen d'aller vite serait d'aller chez chaque
propriétaire riverain avec une petite
feuille de papier timbré, demander à chacun

d'eux qu'ils déclarent ne pas vouloir acquérir le terrain en question appartenant à l'Etat, au prix de 50 francs l'are. Ce serait donc, si je me rappelle bien, trois déclarations séparées qu'il faudrait obtenir. Et si cela était refusé, le plus simple serait d'acheter un terrain ailleurs. Car, si les propriétaires faisaient opposition, comme ils ont le droit de préemption, cela pourrait encore traîner bon à moins, sans certitude d'aboutir.

Je vous salue bien sincèrement.

Goussier

P.S. Au moment où je termine ma lettre je reçois la vôtre et le certificat d'hypothèque qu'elle renferme. Peut-être que le moyen d'en finir le plus promptement avec la V^e Pierre serait de dénoncer la promesse de vente qu'elle m'a faite chez M. Bequaert notaire à Corbigny, de manière à ce qu'il en fasse un acte définitif et qu'il fasse le nécessaire pour la main-levée aux hypothèques concernant la parcelle qui m'est vendue. Voyez avec la V^e Pierre ce qu'elle en pense et agissez en conséquence en me tenant au courant.